



## Agressé et pourtant accusé

Par riri47, le 06/02/2013 à 18:34

Bonjour tous le monde ,j'ai un gros problème juridique , je ne sais pas ou m adresser n'y comment faire.  
Voilà, cela concerne notre fils qui à 22 ans, Il était en couple avec une fille depuis deux ans et demi,sans êtres marié. Puis la fille le quitte du jour au lendemain pour un copain a lui soit disant, de là il le prend pas bien et dit a ses autres copains qu' il lui mettra une claque.Le week end arrivant il croise son ex-copain(Thimoté) et la fille en voiture,voulant avoir des explication de celle ci, les suit quelque temps puis les arrêtes,elle descend puis lui dit de dégager et l insulte, il l insulte aussi , elle appelle ça mère au téléphone, celle ci arrive sur le lieux et commence a insulter et menacer notre fils , pour ne pas que ça finisse mal et ne pas en arrivé aux mains il décide de s'enfermer dans la voiture,la mère tape fort a la vitre et lui dit si ta des couilles sort de là,enfin bref.  
Le week-end suivant il se trouve chez un autre copain (Sébastien) qui vit avec ça copine.Notre fils reçoit plusieurs messages de son ex-copain lui disant qu'il vienne (chez thomas,un autre [copain vivant chez les parents à 500 mètres du copain ou notre fils se trouvé se soir là](#)) porté ses couilles le retrouver a lui et d autre personnes qui veulent te parler .Notre fils décide d'aller sans s'attendre à quoi que se soit, une fois devant la maison de chez les parents de Thomas, deux personnes (la mère et le beau père de (Thimoté) sorte de la maison pour lui ouvrir la portière en hurlant,notre fils prend peur et panique puis démarre pour partir puis il se retrouve au fond de cette rue qui est en fait une impasse qu'il ne connaissait pas(entre temps la mère et le beau père son retourner dans la maison) ,il fait demi tour(affolé) puis roule vers la sortie de celle-ci et à environ 15 à 20 mètres de la maison ,la mère sort de la maison en courant traverse le jardin ouvre le portail et surgit au milieu de la route,notre fils freine, (son compagnon la suivait a eu peur et la pousse du milieu) puis passe a coté d'eux pour s'enfuir dans la campagne se cacher faux éteint, car ils l'ont poursuivit pour l attraper et lui mettre une raclée.   
Puis 30 minutes plus tard, voyant pas les voitures des autres il décide de redémarré pour aller porter plainte au poste de gendarmerie de ST LIVRADE SUR LOT vers 1H30 du matin, il appui sur le bouton de l'interphone et est renvoyer sur le central d' AGEN ,là le [gendarme le dit vous croyez que l'on](#)

va se déplacer pour ça .  
Le lendemain les personnes qui voulaient l'agresser on étaient porté plainte a la même gendarmerie disant que notre fils avait voulu l'écraser. Quelques jours plus tard son copain (Sébastien et ça copine, qui ont assistés a l'évènement depuis la sortie de l'impasse) sont convoqué pour être auditionnés, Sébastien dit bien qu'il a vu la mère et son compagne courir sur la route et a bien vu le devant de la voiture s'abaisser (freinage), sa copine n'a pas vu.  
Puis quelques jours après encore notre fils reçoit un appel sur son portable de la gendarmerie de st Livrade pour l'auditionner le lendemain matin a 9H00.  
Son audition a duré a peu près 5H00, Ils étaient deux à lui mettre la pression pour lui faire dire qu'il voulait bien l'écraser.  
Après ça il lui disent qu'il passera au tribunal pour TENTATIVE D'OMICIDE INVOLONTAIRE net qu'il sera a nouveau auditionné.  
**[fluo] Pouvez-vous me dire si il vaut mieux prendre un avocat pour la prochaine audition ? Et qu'ils perdront une photo et les empreintes, Est ce normal ???[/fluo]**  
Les gendarmes ne veulent rien savoir de ceux qui cet passer avant , c'est a dire les message que notre fils à reçu afin de lui tendre un piège.  
Ni meme tenir compte de son copain qui a assisté a l'évènement depuis la sortie de l'impasse. Qui pourtant à été auditionner aussi .  
Que pensez vous du témoignage du copain Sébastien qui a bien vu la voiture freinée ?  
J'attend vos réponses avec impatience, car ma femme et moi meme sommes éfondrés de tous ça et désespérés.  
MERCI BEAUCOUP.

Par **citoyenalpha**, le **09/02/2013 à 02:52**

Bonjour  
nil convient que votre fils se fasse assister par un avocat.  
Au vu des éléments que vous exposez l'intention délictuelle ne saurait être retenue.  
Toutefois il convient d'expliquer à votre fils qu'il ne doit plus avoir de contact avec son ex ami, ex copain et leur famille. rn  
Vous pouvez lui demander d'expliquer son comportement. rn  
Pourquoi s'est il rendu à cet endroit en sachant que ça ne pouvait qu'aboutir à un conflit? rn  
Il convient qu'il oublie son ex. Il est jeune et il trouvera quelqu'un d'autre s'il s'en donne le moyen et qu'il oublie son ex.  
En tout état de cause l'emprisonnement ferme n'est point encouru.  
Restant à votre disposition

Par **riri47**, le **09/02/2013 à 22:35**

Bonsoir , je vous remerci beaucoup de votre réponse. Oui il n'a plus aucun contact, puis il a bien pris conscience qu'il devait oublié cette fille pour se tourner vers le futur. Pouvez vous me dire si l'on doit prendre un avocat pour la seconde audition qui était prévu par les gendarmes ? Sont ils tenus de respecté un délai avant de convoquer à une audition ? Est ce légal qu'ils aient prévu de lui prendre les emprunts ainsi qu'une photo , puisqu'il n'y a pas eu de jugement rendu ?  
Merci beaucoup de vos réponses apportées.

Par **citoyenalpha**, le **10/02/2013 à 12:50**

Bonjour  
votre fils doit se faire assister par un avocat au vu des faits reprochés pendant toute la procédure.  
Il pourrait être envisagé de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse.  
Point de délai prévu entre les auditions. rn  
En effet la prise d'empreinte est

possible lorsqu'une personne est soupçonnée d'avoir commis un délit avant toute condamnation. La prise d'empreinte n'est point une preuve de culpabilité tout comme la mesure de garde à vue. rnLa mise en oeuvre de ces procédures n'influence pas le jugement en cas de poursuite devant la juridiction.rnrnRestant à votre disposition.